

sur le sol canadien ?—Non, raisonnablement non, pour la simple raison que le Canada, étant une possession anglaise, seul le drapeau anglais peut être le drapeau national du Canada. C'est d'ailleurs l'opinion des Anglais qui, avec droit, ne prétendent pas capituler sur ce point.

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Les Canadiens-français doivent donc, en tant que sujets anglais, considérer le drapeau anglais (orné des armes du Dominion) comme leur véritable drapeau national, étant le seul qui couvre et protège effectivement tous les habitants du pays.

Cependant, par tolérance, l'Anglais permit à ses sujets de diverses races d'arborer leur propre drapeau national. C'est alors que l'on vit les Canadiens-français déployer un drapeau qui, pour n'être pas celui que Jacques-Cartier planta sur les rives du Saint-Laurent, celui de Champlain et de Maisonneuve, leur rappelait néanmoins le pays d'où étaient venus leurs ancêtres, la race d'où ils étaient issus et à laquelle il leur sera donné d'appartenir, aussi longtemps qu'ils en garderont le caractère, la langue et la religion. Ce furent d'ailleurs les Anglais eux-mêmes qui, dans un moment où l'intérêt parla plus haut que la haine, lors du traité qui, en 1854, allia l'Angleterre à la France contre la Russie, apportèrent au Canada,